

---

M.E.S., Numéro 130, Vol.2, septembre – octobre 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 24 octobre 2023



---

***Revue Internationale des Dynamiques Sociales***  
***Mouvements et Enjeux Sociaux***  
*Kinshasa, septembre - octobre 2023*

# L'IMPLICATION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE SUBSAHARIENNE DANS LA CONSTRUCTION DES SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES

par

**Gustave LOKULA NZOU**

*Chef de Travaux, Doctorant en Sciences Politiques et Administratives  
Université de Kinshasa*

## Résumé

*L'Église catholique participe à la naissance d'une Afrique démocratique. Par son engagement, elle accompagne le continent vers la meilleure manière d'être organisé et géré. Saura-t-elle faire l'impasse sur son propre héritage et celui de la pluralité des héritages culturels en Afrique subsaharienne en matière de démocratie, afin d'y trouver des réponses applicables à la décadence politique observée avec les partis uniques et un multipartisme décrété ? Les Églises locales, insérées dans des contextes divers, participent à la naissance d'une Afrique digne et prospère. Malgré ces obstacles, les paroles courageuses continuent de mettre en évidence l'importance de la justice et du respect du droit. La démocratie du consensus de l'Afrique traditionnelle est-elle adaptable au monde actuel ?*

**Mots-clés :** *implication, sociétés démocratiques, Eglise catholique*

## Abstract

*The Catholic Church plays an active role in supporting the emergence of a democratic Africa. Through its continued efforts, it supports the African Continent in developing a sound organization and managerial model. However, can the Catholic Church see beyond the burdens it carries as well those brought on by disparate cultural approaches to democracy in sub-Saharan Africa ? Ultimately, can it provide relevant solutions to the endemic political decadence that can be ascribed to one party rule and a lip service given to a multiparty system ? Each rooted in its own singular context, local churches contribute to the rise of a proud and prosperous Africa. These obstacles notwithstanding, brave words can be heard asserting the importance of justice and respect for the law. Can the African tradition of a consensus-based form of democracy successfully transition to meet the demands of today's world ?*

## INTRODUCTION

Face à la situation socio-politico-économique inquiétante des États africains en général et de la République Démocratique du Congo en particulier aux prises avec la démocratisation entamée depuis 1990<sup>1</sup>, l'Église catholique du sommet Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO) à la base Comité Laïc de Coordination (CLC)<sup>2</sup>, en tant qu'agent de la société civile, n'est pas restée indifférente en cas de dérapages. Elle s'est engagée dans la défense des droits et dignité de l'homme bafoués, pour l'avènement d'un réel État de droit démocratique.

Les évêques ont élevé la voix pour dénoncer les abus et les trafics d'influences. Quand on fait le tour des « dénonciations » et/ou des souhaits politiques émis par l'Église catholique, quelques points saillants sont mis à l'honneur, répétés par les conférences épiscopales en ce début d'année qui ont refait l'une après l'autre une sorte de résumé de leur position : en finir avec les présidences à vie d'hommes politiques qui n'hésitent pas à contourner constitutions et volonté des urnes, pour se maintenir au pouvoir.

Dès lors, comment l'Église catholique<sup>3</sup> accompagne-t-elle la construction des sociétés africaines démocratiques ? Comment employer les ressources culturelles africaines, en matière

<sup>1</sup> DIOP, D., *50 ans d'indépendance : quelle reconnaissance pour les états africains?*, Montréal, éd. Chronique du Cerium, 2010, p. 4.

<sup>2</sup> MUISANZA, F., "Dynamique de démocratisation en RDC : devoirs et impact de l'Eglise", Paris, Edi livre, 2015, p.193.

<sup>3</sup> ZORN, J.-F., « Protestantisme et société civile en Afrique subsaharienne », consulté le 21 octobre 2017 ; l'article est disponible en ligne dans : [http://www.persee.fr/doc/chris\\_0753-2776\\_1996\\_num\\_49\\_1\\_1854](http://www.persee.fr/doc/chris_0753-2776_1996_num_49_1_1854).

de démocratie, afin de forger une autre vision de la politique<sup>4</sup> ? Pour y répondre, notre développement a trois moments successifs : Les Églises locales dans le processus politique africain, les fondements de la démocratie en Afrique traditionnelle, à quelles conditions l'alternance politique est-elle possible ?

## I. LES ÉGLISES LOCALES DANS LE PROCESSUS POLITIQUE AFRICAIN

UN peu plus de cinquante ans après les indépendances, la démocratie, la justice et la paix comme culture et valeurs sociopolitiques restent de véritables défis à relever sur le continent africain qui s'essaie à la modernité politique occidentale depuis la colonisation. Il y a eu une lueur d'espoir dans les années 1990 avec le vent démocratique parti de l'Est, mais à la place de la démocratie et de la justice, beaucoup de pays africains n'ont eu que le multipartisme. Malgré l'émergence d'une société civile, le jeu politique est encore confisqué dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne par une élite politique prévaricatrice et kleptocrate, plutôt réfractaire aux exigences élémentaires de la justice sociale et de la transparence électorale.

Le second Synode africain qui a eu lieu à Rome du 4 au 25 octobre 2009 s'est penché sur l'épineuse question de la contribution de l'Église catholique en Afrique à l'édification de sociétés réconciliées, plus justes et paisibles. À la suite de celui-ci, le 19 novembre 2011, au Bénin, le pape Benoît XVI donnait l'exhortation apostolique postsynodale *Africae Munus* (AM) à l'Église catholique en Afrique. Dès le premier chapitre le pape signale qu'en abordant les thèmes de réconciliation, de justice et de paix, le synode s'est intéressé au « rôle public de l'Église et sa place dans l'espace africain aujourd'hui » (AM, 17). C'est ce rôle que j'aimerais ici revisiter en apportant quelques éléments de contexte, avant de souligner les questions sociologiques et ecclésiologiques qui surgissent dès qu'il s'agit de passer de la théorie à l'action.

Quelle est l'implication des Églises locales d'Afrique subsaharienne dans le processus politique ?

### 1.1. Une dénonciation de la mauvaise politique

Fabien Eboussi Boulaga critique à la fois de l'arbitraire politique et des errements ecclésiastiques en contexte africain. Depuis des millénaires, les prophètes, les apocalypticiens, les mystiques et les sages ont élaboré le système étimologique du mal politique, dégagé ses éléments constitutifs que sont le mensonge, le meurtre et l'idolâtrie<sup>5</sup>.

La critique de l'État autocratique sera poursuivie par le philosophe camerounais dans Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre<sup>6</sup>. Ledit livre diagnostique le mal africain et lui trouve une cause politique. Mentir, voler, tuer sont de l'ordre arbitraire qui règne par la violence instituée. L'État dont la vocation est de protéger ses propres enfants les mange au contraire. « La prédation, la terreur, affament et avilissent les corps et les esprits ; elles tuent les sujets qui pourraient inventer et soutenir une société et une économie viables, productives et accumulatrices<sup>7</sup> ».

Il est regrettable, que les idéaux d'unité, de stabilité ont été moins des normes régulatrices d'un projet commun que des alibis sanglants qui ont permis à de véritables gangs d'exercer avec pour résultat final (les bilans officiels partiels étant toujours curieusement toujours positifs, des "victoires") la banqueroute économique, financière et morale<sup>8</sup>.

Les détournements de fonds publics mettent à mal le sens du bien commun. L'accaparement du pouvoir, voire sa confiscation font honte à l'alternance politique. Le mépris

<sup>4</sup> Voir JEAN-PAUL II, « le Synode a considéré avec raison que la démocratie authentique, dans le respect du pluralisme, est l'une des routes principales sur lesquelles l'Église chemine avec le peuple... », *Exhortation apostolique Ecclesia in Africa* 112.

<sup>5</sup> EBOUSSI BOULAGA, F., *À contretemps. L'enjeu de Dieu en Afrique*, Karthala, Paris, 1991, p. 251.

<sup>6</sup> EBOUSSI BOULAGA, F., *Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre*, Karthala, Paris, 2009.

<sup>7</sup> EBOUSSI BOULAGA, F., *op.cit.*, p. 252.

<sup>8</sup> Idem, p. 252.

politique des milieux pauvres par l'oubli de réfection de routes ou de centres de santé en milieu rural consacre la marginalisation.

Ainsi, l'Afrique s'effondre sur elle-même, aspirée par le trou noir de la misère matérielle, mais plus encore de la faillite morale et intellectuelle de sa classe hégémonique<sup>9</sup>. Les textes fondateurs d'une lecture critique des institutions politiques menées par la philosophie de Fabien Eboussi Boulaga insistent sur la dénonciation des injustices. À partir de cette évaluation critique, il est intéressant de savoir les raisons et les modalités de la prise de parole des Églises locales africaines dans l'arène politique ?

## 1.2. L'implication des Églises locales dans l'amélioration de la politique africaine

En Afrique subsaharienne, l'Église n'a pas souvent eu bonne presse. Elle a été critiquée pour sa collusion avec la colonisation. En outre, elle a été dénoncée comme un agent d'aliénation culturelle des Africains. Des dirigeants de l'Église catholique sont pris à partie quand ils « se comportent en tyrans fantasques, avides de domination et de flatteries<sup>10</sup>», au mépris des petits et des pauvres.

La critique de la collusion entre l'État et l'Église se précise encore, comme le montre l'exemple d'une messe (30 mars 1990) pour la paix, célébrée par Monseigneur Jean Zoa. Cette célébration était l'aboutissement d'une marche contre le multipartisme organisé par les dignitaires du régime de Yaoundé. Ainsi le livre intitulé « *La démocratie de transit au Cameroun* »<sup>11</sup> présente la participation de l'Église catholique camerounaise à la Tripartite, pouvoir, opposition, société civile<sup>12</sup>.

Au terme de celle-ci, une nouvelle constitution fut rédigée ; le mandat présidentiel passa de cinq à sept ans ; le chef de l'État éligible une seule fois. Cette clause fut démantelée par la modification de la constitution en 2008 au terme de laquelle le président de la République devenait élu au terme d'un mandat de sept ans renouvelable. La mesure fut prise par une assemblée où le parti au pouvoir était majoritaire. Les accords de la Tripartite étaient donc foulés aux pieds.

La constitution devient ainsi une sorte de « chiffon de papier », sans valeur. Le « sacré » (É. Weil) communautaire est foulé aux pieds ; l'irrespect de la parole donnée est banalisé. Entre-temps, la « vie mauvaise » (Adorno/Butler) est quotidienne. Au Cameroun, « les évêques dénoncent la corruption rampante, le laisser-aller universel, les fraudes, l'incivisme fiscal des hommes au pouvoir et la fuite des capitaux<sup>13</sup>».

La modification de la constitution en faveur du président de la République s'observa également au Congo Brazzaville ; Sassou Nguesso réédite l'exploit des présidents à vie caractéristique de l'Afrique centrale. Ce qui ne fut pas le cas pour le Burkina Faso où l'insurrection populaire chassa du pouvoir Blaise Compaoré. Dans une Centrafrique déchirée par la guerre, le cardinal Nzapalainga accompagné par San Egidio, travaille intensément au retour à la paix.

La thèse intitulée *L'engagement politique des chrétiens dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest (1990-2005)*<sup>14</sup>, rédigée par Marc Kodjo Agayi à l'université de Strasbourg, examine les différentes implications de l'épiscopat de cette région par une question : quelle est la réaction

<sup>9</sup> Ibidem, p.251.

<sup>10</sup> Ibidem, p.92.

<sup>11</sup> EBOUSSI BOULAGA, F., *La démocratie de transit au Cameroun*, L'Harmattan, Paris, 1997, p.85.

<sup>12</sup> La réclamation d'une conférence nationale par la société civile et les partis d'opposition camerounais fut refusée par le président de la République, Paul Biya ; à la place, une solution palliative fut trouvée par un dialogue entre ces différentes sphères politiques. Le Cameroun, au contraire des autres pays d'Afrique subsaharienne, n'a pas eu de conférence nationale souveraine, jugée « sans objet » pour ce pays par son chef de l'État.

<sup>13</sup> EBOUSSI BOULAGA, F., *op.cit.*, p. 395.

<sup>14</sup> KODJO-AGAYI, M., *L'engagement politique des chrétiens dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest (1990-2005)*. Thèse pour l'obtention du grade de Docteur en théologie catholique. Présentée et soutenue publiquement le 4 novembre 2010. Sous la direction de René Heyer.

« de l'Église face aux défis démocratiques » ? Le chapitre cinq de la thèse présente les modalités de cet engagement sur plusieurs terrains à savoir « les lettres pastorales », « les occasions de responsabilité politique », « les protestations collectives ». La parole de l'Église en matière politique est également présente dans des interviews, des homélies et le travail des différentes Commissions Justice et Paix des pays africains. En plus de cette recherche, signalons le travail de Jimmy Mungala Feta : *Le rôle de l'Église dans le processus de démocratisation en République Démocratique du Congo (1990-2006) Nécessité et Perspectives*<sup>15</sup>

Le philosophe congolais Ngoma Binda relit « l'Accord politique global et inclusif » qui a réuni les forces politiques congolaises sous l'égide de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO), signé le 31 décembre 2016. Il réfléchit plus largement sur le non-respect des accords dans le pays de Patrice Lumumba. Pour Ngoma Binda, « un pays qui ne respecte pas ses propres lois et conventions est un pays qui se gouverne mal. Il est simplement un pays où règnent l'arbitraire et l'anarchie<sup>16</sup>».

### 1.3. Les lettres pastorales

Marc Kodjo Agayi relit les lettres pastorales de sa zone d'étude. Celles-ci prennent naissance dans des contextes de « crises politiques », « d'élections », et d'autres occasions où les citoyens sont blessés dans leur dignité. Le contexte de prise de parole des évêques analysé par l'auteur est celui des derniers moments du parti unique et de retour au multipartisme.

La transition démocratique sert de vecteur à plusieurs protestations africaines. En 1989, le Bénin a connu des soubresauts politiques ayant abouti à la convocation d'une Conférence nationale des forces vives. À cet égard, les évêques ont rédigé deux lettres pastorales. « La première lettre de crise en Carême de l'année 1989 et la deuxième en Carême de l'année 1990. La lettre de Carême 1989 porte le titre : "convertissez-vous et le Bénin vivra". La conversion demandée n'est pas évangélique mais sociale. Il s'agit d'un changement de vie sociale<sup>17</sup>». Au regard de la citation précédente, le Bénin faisait face à plusieurs maux. La corruption, le népotisme, les détournements de fonds publics, l'enrichissement illicite, la spoliation du bien commun. La cause de ces différents maux est située dans le manque d'amour pour le pays et un égoïsme forcené dénotant d'un déficit d'empathie vis-à-vis des personnes qui souffrent d'injustice.

La lettre pastorale (24 juin 1991) des évêques togolais intitulée « Démocratie : orientations pastorales pour une société de droit, d'amour, de solidarité et de paix » montre l'engagement de l'épiscopat du pays jadis dominé par Gnassingbé Eyadema. La société togolaise fait face à une triple dérive, morale, spirituelle et économique. La dignité humaine est bafouée étant donné l'esprit frauduleux que prennent les formes des élections truffées d'irrégularités. Face à cette situation, les évêques préconisent un patriotisme authentique.

En Afrique de l'Ouest, la période connue par les Conférences nationales a vu l'implication des Églises locales pour un examen de conscience collectif. À travers des lettres pastorales, les évêques ont dénoncé les maux qui minent les pays et ont proposé la voie démocratique comme la plus sûre pour répondre à la résolution des aspirations fondamentales des citoyens en matière de vie bonne et d'institutions construites sur la justice. Ils ont développé leurs idées en relation avec la conception de la démocratie défendue par l'Église.

<sup>15</sup> MUNGALA FETA, J., *Le rôle de l'Église dans le processus de démocratisation en République Démocratique du Congo (1990-2006) Nécessité et Perspectives*, Abomey-Calavi / Chaire Unesco pour les droits de la personne et de la démocratie – Diplôme d'Études Approfondies (DEA) 2009, p.25.

<sup>16</sup> NGOMA-BINDA, E., « Démocratie et culture du respect des lois et des accords. Base de la bonne gouvernance et de la paix », *Congo-Afrique* 514, avril 2016, p. 369.

<sup>17</sup> KODJO-AGAYI, M., *L'engagement politique des chrétiens dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest (1990-2005)*, p. 182.



#### 1.4. Les responsabilités politiques

Dans une relecture des responsabilités politiques exercées par l'épiscopat africain, Fabien Eboussi Boulaga écrit : Le rôle joué par les hommes de religion dans les Conférences nationales est éclatant, spectaculaire. À l'exception de celle du Niger, elles ont toutes été présidées par des hommes d'Église, par des évêques catholiques. Ce fait est surprenant ; il est cependant l'arbre qui cache la forêt.

Assurément, il vaut la peine d'en savourer l'ironie, de sourire de ces obsèques faites au marxisme défunt du Bénin et du Congo. En ce dernier pays, où chaque soir est proposé un texte biblique à méditer pour le lendemain, il y a quelque chose de divinément comique dans les gestes malhabiles qui feuilletèrent le Livre sacré<sup>18</sup>.

On n'a jamais autant prié au Bénin et au Congo que durant les Conférences nationales. Les Églises chrétiennes ont organisé des neuvaines, des veillées de prières. Les prédications ont eu pour thèmes la réconciliation, la repentance, le pardon. De l'aveu général, ces recours ont apaisé les tensions et ont prévenu des débordements, voire de sanglantes tragédies. Ce rôle d'intermédiation et d'intercession étonne ceux qui, une fois pour toutes, l'ont « classée » comme étrangère, au service des puissances occidentales et capitalistes. Mais le paradoxe, c'est qu'elle puisse être cela et en fomenter le contraire, entretenir l'espoir de sortir de cet esclavage ou de cette aliénation<sup>19</sup>.

En outre, ajoute Eboussi Boulaga, les Églises auront été, dans la détresse postcoloniale, malgré conformisme et collusions, des palliatifs, la nostalgie d'un paradis perdu, d'une « terre sans mal », non régie par le mensonge, le vol et le meurtre. Elles ont été l'écho de la conscience et des bastions de la compassion dans un monde « sans cœur <sup>20</sup>».

Tout au long de cette partie, il s'agissait d'examiner quelques aspects de l'engagement de l'Église dans la politique en Afrique.

## II. FONDEMENTS DEMOCRATIQUES EN AFRIQUE TRADITIONNELLE

Au regard de l'implication de l'Église dans le processus politique en Afrique subsaharienne, il sied de s'interroger sur la place de la démocratie dans les sociétés africaines. Comment construire cette démocratie si elle est dépourvue de fondement culturel ?

### 2.1. Les caractéristiques de la démocratie africaine traditionnelle

Plusieurs auteurs ont pensé l'alternative conceptuelle aux dictatures. Ntima Nkanza, dans l'article « Cultures africaines et exercice du pouvoir en Afrique. Libre réflexion à propos de la fragilité "démocraties postcoloniales" en Afrique », questionne ce type de régime politique pour le contexte africain. La proposition intellectuelle pour une démocratie africaine devra « réévaluer l'héritage noble des traditions africaines fondé sur la promotion de la vie pleine et sur la centralité du bien-être de l'homme, sa primauté au-dessus de tout<sup>21</sup> ». L'auteur ajoute cependant l'impératif de penser cette espérance dans le contexte de la mondialisation.

Le politologue Lokengo Antshuka Ngonga réfléchit quant à lui sur l'héritage traditionnel dans la construction d'un univers politique africain, sur des modèles en rupture avec les modèles décadents des autocraties postindépendances. Il établit quelques principes caractéristiques des « démocraties africaines anciennes<sup>22</sup> » et modernes. Quelles sont les spécificités de cette démocratie ? C'est ce à quoi répondront les prochaines lignes.

<sup>18</sup> EBOUSSI BOULAGA, F., *Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre*, Karthala, Paris, 2009, p. 43.

<sup>19</sup> NTIMA NKANZA., « Cultures africaines et exercice du pouvoir en Afrique. Libre réflexion à propos de la fragilité des "démocraties postcoloniales" en Afrique », *Congo-Afrique* 451, janvier 2011, p. 51.

<sup>20</sup> EBOUSSI BOULAGA, F., *Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre*, p. 51.

<sup>21</sup> NTIMA NKANZA., *op.cit.*, p. 51.

<sup>22</sup> LOKENGO ANTSHUKA NGONGA., *Consensus politique et gestion démocratique du pouvoir en Afrique*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2015, p. 165.

## 2.2. Fondements de la démocratie dans l'Afrique traditionnelle

Le sens de la vie, du sacré, de l'humanisme communautaire, la place accordée à l'éthique<sup>23</sup> telles sont autant de valeurs que les Africain-e-s doivent retrouver dans leurs modes de gestion du pouvoir politique car « c'est leur méconnaissance ou leur travestissement qui nous valent en partie les malheurs d'être les derniers à accéder au bien-être ». Il fonde la démocratie sur une ouverture de celle-ci à la transcendance. Pour lui, « les concepts classiques de l'humanisme et du vivre-ensemble retrouvent leurs valeurs et leur saveur : fraternité, gratuité, responsabilité, transparence, honnêteté » à partir de leur adossement à leur fondation de transcendance.

Les dirigeants politiques gagneraient à y recourir en vue de trouver des principes « de la morale et de l'éthique ». La démocratie se fonde certes sur des valeurs mais elle implique davantage la participation des personnes d'une communauté dans la prise de parole effective dans la résolution des problèmes qui leur arrivent. Nelson Mandela montre comment sa communauté était influencée par une démocratisation de l'usage de la parole partagée.

Tous ceux qui voulaient parler le faisaient. C'était la démocratie sous sa forme la plus pure. Il pouvait y avoir des différences hiérarchiques entre ceux qui parlaient, mais chacun était écouté, chef et sujet, guerrier et sorcier, boutiquier et agriculteur, propriétaire, ouvrier [...]. Le gouvernement avait comme fondement la liberté d'expression de tous les hommes, égaux en tant que citoyens<sup>24</sup>.

La délibération est l'essence de la démocratie, régime fondé sur le principe de l'égalité des citoyens du point de vue sociopolitique. Quelles sont les caractéristiques de la démocratie dans l'Afrique ancienne ?

La démocratie traditionnelle africaine est un système communautaire où des partis concurrents et une opposition structurée n'existent pas. Elle se représente donc comme un « système communautaire non partisan<sup>25</sup> ». Il est fondé sur la conception de la société comme famille. En son sein, le pouvoir est un moyen d'union des personnes et non de division. « La règle consensuelle est le fondement procédural dans la résolution de tout problème. Selon cette vision, les gens sont souvent appelés à amender, à améliorer un même projet politique pour le bien de tous » En outre, différents clans ou familles s'impliquent dans la prise de décision concernant les problèmes de la communauté.

La démocratie traditionnelle africaine est une démocratie plurale et ouverte à tous dans ce sens que, hommes libres ou esclaves, autochtones ou étrangers, femmes ou enfants, au moment de la palabre, chacun peut, lorsqu'il est impliqué par une affaire, exprimer son opinion comme il l'entend<sup>26</sup>. Plusieurs auteurs se sont déjà penchés sur la palabre comme expérience démocratique dans l'Afrique traditionnelle. Elle se caractérise par le souci de l'unité et l'intégration de tous au moyen d'un consensus, reflet de la participation de tous à son obtention. Le point de vue des parties présentes étant considéré, « cela constitue en soi un gage de liberté d'expression et d'opinion ».

Si la démocratie traditionnelle africaine œuvre à « la résolution consensuelle des différends » ayant cours dans la société, elle se présente donc comme « une démocratie de la palabre axée à la fois sur la liberté d'expression et d'opinion, d'une part, et sur le respect rigoureux de l'autre en tant que partenaire, d'autre part<sup>27</sup> ». La quête du consensus requiert cependant des membres ayant des différends de se distinguer par la loyauté, la sincérité, l'intégrité.

<sup>23</sup> NTIMA NKANZA, p. 51.

<sup>24</sup> SEN, A., *L'idée de justice*, trad. de Paul Chemla avec la collaboration d'Éloi Laurent, Paris, Flammarion, coll. « Champs Essais », 2009, p. 396.

<sup>25</sup> LOKENGO ANTSHUKA NGONGA., *Consensus politique et gestion démocratique du pouvoir en Afrique*, p. 165.

<sup>26</sup> Idem, p.166.

<sup>27</sup> LOKENGO ANTSHUKA NGONGA., *op.cit.*, pp. 168-169.

La recherche du consensus implique que chaque partie engagée dans son élaboration ne cherche pas a priori à gagner égoïstement la mise, à dominer, à triompher sur l'autre. Un vrai consensus exige bien au contraire, que tout le monde s'emploie plutôt à briser la dissension, à restaurer la paix, à rétablir l'harmonie rompue dans la société par une querelle quelconque

En plus de la quête du consensus, la démocratie dans l'Afrique ancienne est contractuelle, en ce sens que le chef « est toujours lié à son peuple par un engagement de fait, par une sorte d'obligation de résultat tacite ou implicite portant sur divers domaines ou sujet<sup>28</sup> ». Le pouvoir se présente dans ce cadre comme capable d'assurer la sécurité des citoyens et leur prospérité.

Dans les démocraties de type royal ou militaire, le chef qui ne répond pas à cette exigence était remplacé par une personne capable de la remplir. Lokengo Antshuka Ngonga étudie l'organisation du pouvoir chez les Nkole de la République Démocratique du Congo. Cette tribu est dotée d'une structure de gouvernement au sein du village, c'est le regroupement des notables ; il s'agit de l'institution par excellence qui dispose de l'autorité suprême. Chez les Nkole existe l'Isendjei (« père des nations<sup>29</sup> »). Cette structure a pour but, « d'enseigner le chemin à suivre, d'édicter les normes, de dire le droit, de réparer les torts, de redresser les mauvais comportements dans la société, etc.<sup>30</sup> ».

### III. CONDITIONS DE REUSSITE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE

Dans les régimes considérés comme étant démocratiques ou ceux qui essayent vraiment de le devenir, le remplacement des dirigeants au pouvoir s'effectue par la tenue d'élections libres et transparentes, d'où l'équation suivante : pas de démocratie réelle sans alternances régulières au pouvoir<sup>31</sup>.

La première condition de réussite de l'alternance politique en démocratie africaine sera d'opérer une rupture avec l'esprit autocratique. Cette rupture se singularise par la mise en relief des processus politiques institutionnels à partir desquels le changement s'opère. C'est ainsi que l'alternance présuppose l'organisation d'élections libres et transparentes.

Ce qui demande pour la structure qui les organise un effort de probité de la part de ses membres ; et de la part des personnes qui optent de quitter le vote sentimental, voire tribal, pour choisir en son âme et conscience la personne dont le programme politique est susceptible de prendre en compte les laissés pour compte et ainsi, parvenir à l'amélioration de leurs conditions de vie. D'où l'importance des questions : « pourquoi et pour qui dois-je voter ? » Si voter c'est choisir parmi plusieurs possibles plans d'action, le vote pour l'alternance offre l'opportunité de choisir le meilleur candidat ou parti possible ; en étant conscient par exemple que le vote porté par chacun à l'isoloir est l'occasion de sanctionner les personnes aux commandes ou leur parti.

La question à se poser est celle de savoir « pourquoi les gens ne vont pas voter », écouter les raisons de leur refus ou de leur abstention et ainsi les inviter à prendre conscience que leur droit/devoir de voter est impératif pour le changement institutionnel en Afrique. Leur vote engage la « vie bonne » de toute une population. Ne pas voter est une décision mais elle engage plusieurs générations. Il est donc conseillé d'accompagner ces personnes qui refusent d'exercer leur devoir de citoyen. Car les citoyens sont les piliers du changement démocratique. Pour cela, une telle condition en appelle à la re-politisation des populations. Elles prendront conscience par la nécessité de savoir que changer l'échec de la politique de représentativité transite par un vote sanction contre les médiocres.

<sup>28</sup> Idem, p. 167.

<sup>29</sup> LOKENGO ANTSHUKA NGONGA., *op.cit.*, p. 139.

<sup>30</sup> Idem., p. 171.

<sup>31</sup> <https://www.lafriquedesidees.org/democratie-et-alternances-regulieres-au-pouvoir-en-afrique/> Consulté, le 17/08/2023 à 10h31.



Pour que réussisse l'alternance politique, les structures associatives devraient ré-politiser les populations dépolitisées et découragées par les nombreuses années de vol de leur vote. Le refus de voter est dangereux pour la société ; il faudrait donc inviter les gens à s'inscrire sur les listes électorales, et aller voter pour le candidat de leur choix dans la mesure où le programme politique satisfait aux aspirations les plus profondes de la population.

L'on devrait tout d'abord offrir la garantie de la protection institutionnelle du vote des personnes. Les personnes gagneraient ainsi à voter prioritairement pour les partis politiques travaillant réellement à réduire les inégalités sociales et devant œuvrer à la mise en place de structures de la « vie bonne » dans le monde urbain comme dans le monde rural. À cet égard, les populations doivent être mobilisées et savoir qu'elles ont le devoir et le pouvoir de s'impliquer personnellement dans l'organisation de la cité ; c'est ici que le mot « citoyen actif » de Weil prend tout son sens. Nous ajouterons quant à nous le mot « citoyen participatif ».

Et les populations ont pour rôle de s'interroger sur l'effectivité de la politique comme capacité de prendre en compte les programmes politiques. En outre, les populations devraient s'organiser pour véritablement contrôler les personnes à qui elles ont confié un mandat électif. Elles doivent organiser des séances d'évaluation régulières de ce que les politiques font et comment ils s'y prennent pour améliorer leurs conditions de vie ; le cas échéant, le député sera sanctionné par le retrait de la confiance de ses électeurs. Car voter c'est à la fois faire confiance et retirer sa confiance quand elle est trahie par l'inaction et le manque de répercussion du parlementaire, du bourgmestre, s'il ne change pas la qualité du bien public.

La reconstruction de notre pays <sup>32</sup>» nécessite « la transparence, la participation et la mobilisation des intelligences, l'organisation et l'action qui anticipe, qui tranche et résout les problèmes, le strict respect des engagements et des lois<sup>33</sup> ». Cette reconstruction requiert un contrat de confiance entre les citoyens qui veulent « affronter les risques de la liberté, de l'organisation rationnelle, de la priorité donnée à l'intérêt national<sup>34</sup> ».

## CONCLUSION

En dépit de la pluralité et la diversité africaine, la réflexion ici menée a débuté par une note sociohistorique ; en celle-ci, nous avons synthétisé l'apport de quelques Églises locales, notamment celle du Bénin, du Togo, de République Démocratique du Congo lors des Conférences nationales, ceci pour l'avancée d'une meilleure vie politique. En addition des résultats atteints et nous appuyant sur le double héritage chrétien et africain, nous postulons pour une démocratie aux fondements humanistes. Pour Lokengo Antshuka Ngonga, le consensus se présente comme le « fondement de la démocratie en Afrique<sup>35</sup> » ; pour lui, la démocratie est un gouvernement par consensus. Il est porté par des valeurs de liberté, de justice, et d'égalité. Le consensus permet aux membres d'une communauté la reconnaissance d'un des leurs comme étant leur chef.

Les principes de la Doctrine sociale de l'Église fournissent des pistes pour la construction d'une démocratie en Afrique. La démocratie africaine ne peut pas ne pas se penser sans la question du « bien commun ». Il s'agit d'œuvrer ensemble à sa construction. L'être humain doit être le centre de la préoccupation des hommes et femmes politiques. Il importe que les services publics soient assurés afin que dans la société, les ghettos et les villages soient la priorité de l'action gouvernementale. Les biens économiques fournis par les taxes et le fruit des exportations devraient se ressentir dans le concret de la vie des gens ordinaires.

Le principe du bien commun proposé par l'Église rejoint « la tradition africaine de la vie pleine » en ancrant la société dans la quête du bien-être pour tous ses membres. En se fondant

<sup>32</sup>EBOUSSI BOULAGA, F., *Lignes de résistance*, Yaoundé, Clé, 1999, p. 220.

<sup>33</sup> Idem., p. 220.

<sup>34</sup> Ibidem., p. 221.

<sup>35</sup> LOKENGO ANTSHUKA NGONGA., *op.cit.*, p. 105.

sur les idées d'implication réciproque dans la réalisation d'un travail, il importe d'examiner comment la participation des citoyennes et citoyens contribuera à la consolidation du bien de tous. Les meilleures conditions de vie sont, à cet effet, le reflet de la participation de tous à la vie épanouie partout.

## BIBLIOGRAPHIE

- DIOP, D., *50 ans d'indépendance : quelle reconnaissance pour les états africains?*, Montréal, éd. Chronique du Cerium, 2010.
- EBOUSSI BOULAGA, F., *À contretemps. L'enjeu de Dieu en Afrique*, Karthala, Paris, 1991.
- EBOUSSI BOULAGA, F., *La démocratie de transit au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- EBOUSSI BOULAGA, F., *Les conférences nationales en Afrique noire. Une affaire à suivre*, Karthala, Paris, 2009.
- EBOUSSI BOULAGA, F., *Lignes de résistance*, Yaoundé, Clé, 1999.
- <https://www.lafriquedesidees.org/democratie-et-alternances-regulieres-au-pouvoir-en-afrique/> Consulté, le 17/08/2023 à 10h31.
- JEAN-PAUL II, « le Synode a considéré avec raison que la démocratie authentique, dans le respect du pluralisme, est l'une des routes principales sur lesquelles l'Église chemine avec le peuple... », *Exhortation apostolique Ecclesia in Africa* 112.
- KODJO-AGAYI, M., *L'engagement politique des chrétiens dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest (1990-2005)*. Thèse pour l'obtention du grade de Docteur en théologie catholique. Présentée et soutenue publiquement le 4 novembre 2010.
- LOKENGO ANTSHUKA NGONGA., *Consensus politique et gestion démocratique du pouvoir en Afrique*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2015.
- MUISANZA, F., "Dynamique de démocratisation en RDC : devoirs et impact de l'Eglise", Paris, Edilivre, 2015.
- MUNGALA FETA, J., *Le rôle de l'Église dans le processus de démocratisation en République Démocratique du Congo (1990-2006) Nécessité et Perspectives*, Abomey-Calavi / Chaire Unesco pour les droits de la personne et de la démocratie - Diplôme d'Études Approfondies (DEA) 2009.
- NGOMA-BINDA, E., « Démocratie et culture du respect des lois et des accords. Base de la bonne gouvernance et de la paix », *Congo-Afrique* 514, avril 2016.
- NTIMA NKANZA., « Cultures africaines et exercice du pouvoir en Afrique. Libre réflexion à propos de la fragilité des "démocraties postcoloniales" en Afrique », *Congo-Afrique* 451, janvier 2011.
- SEN, A., *L'idée de justice*, trad. de Paul Chemla avec la collaboration d'Éloi Laurent, Paris, Flammarion, coll. « Champs Essais », 2009.
- ZORN, J.-F., « Protestantisme et société civile en Afrique subsaharienne », consulté le 21 octobre 2017 ; l'article est disponible en dans : [http://www.persee.fr/doc/chris\\_0753-2776\\_1996\\_num\\_49\\_1\\_1854](http://www.persee.fr/doc/chris_0753-2776_1996_num_49_1_1854).